

Géocarrefour

Vol. 85/1 | 2010

Des archives aux paysages : milieux, dynamiques, territoires Articles

Articles

Dynamiques paysagères d'un finage savoyard : l'apport des archives cadastrales (début XVIIIe-fin XIXe s.)

Landscape dynamics of an agricultural community in Savoy: evidence from the cadastral archives (early 18th to late 19th century)

DOMINIQUE BAUD

p. 81-93

https://doi.org/10.4000/geocarrefour.7650

Résumés

Français English

Les archives cadastrales existantes pour les départements savoyards nous permettent par leur finesse et leur richesse, d'analyser les évolutions paysagères survenues entre le début du XVIIIe et la fin du XIXe s. Grâce à un SIG, il est possible de comparer à ce pas de temps les changements d'occupation du sol d'un finage de montagne, Sardières en Savoie. Ainsi, à partir de ces sources spécifiques les modes d'exploitation et l'organisation des anciennes sociétés agro-pastorales peuvent être discernés. Cet article propose diverses pistes pour comprendre l'origine des changements paysagers intervenus en un siècle et demi.

The existing cadastral archives for the Savoyard departments allow us, due to their precision and richness, to analyze the landscape changes which occurred between the beginning of the 18th century and end of the 19th century. Using GIS, it is possible to see how land use has changed during this period with specific reference to a small mountainous farming community at Sardières in Savoy. Thus, starting from these specific sources the modes of exploitation and the organization of the old agro-pastoral societies can be distinguished. This article proposes various clues to understand the origin of landscape changes which have occurred over a century and a half.

Entrées d'index

Mots-clés : cadastres, dynamiques paysagères, géohistoire, occupation du sol, Savoie, SIG **Keywords:** geo-history, GIS, land use, landscape dynamics, property registers, Savoy

Texte intégral

- Avant d'être perçus par nos sociétés modernes comme un patrimoine, les paysages alpins étaient le résultat de phénomènes géologiques, climatiques et biologiques dans lesquels s'inscrivaient les marques des différentes activités des habitants. Si, à partir de la deuxième moitié du XXe s., ils deviennent progressivement des objets à modeler, à dynamiser et à préserver selon des critères rationnels ou émotionnels, esthétiques ou biologiques, ils sont jusqu'à cette période le fruit des activités successives de (sur)vie des populations montagnardes.
- Aux XVIIIe et XIXe s., alors que la notion de paysage, au sens actuel, est évidemment inconnue, les départements savoyards bénéficient d'opérations cadastrales qui nous livrent des informations sur l'occupation du sol et sur les rapports entretenus entre les sociétés rurales et leur espace. De ce fait, des interprétations sont possibles à différents niveaux : l'identification des grandes masses paysagères à partir des usages du sol ; la compréhension des logiques de mise en valeur et d'exploitation de la terre ; l'étude des changements intervenus entre les deux périodes. Le parti pris conceptuel est que le paysage est l'image d'un système spatial d'activités complexes, perçu par la société comme le résultat des interactions homme/milieu. Les principales sources de notre travail sont le cadastre sarde (1728-1738), première cadastration « moderne » couvrant la totalité d'un territoire en Europe (Zangheri, 1973) et le cadastre français (1862-1948). Afin de mieux cerner les formes, les usages du sol, les ressources et les modes d'exploitation agricole des différentes époques, nous travaillons à l'aide d'un système d'information géographique (SIG), ce dernier étant particulièrement adapté pour l'étude diachronique, tant qualitative que quantitative, des évolutions des composantes paysagères. La méthode retenue est la mise en relation des données textuelles (issues des registres) et cartographiques, d'un point de vue spatial, afin d'identifier les différentes pratiques anthropiques qui ont entraînés des modifications paysagères. Une nomenclature commune a été mise en place afin de pouvoir comparer les changements observés entre ces différentes époques. Des précisions sur la fiabilité technique et historique de ces archives seront également apportées afin d'en apprécier leur finesse.
- L'objet « cadastre » sera brièvement présenté dans un premier temps afin de pouvoir amorcer le volet méthodologique et les interrogations qui en découlent. Dans un second temps, l'occupation du sol du finage de moyenne montagne, Sardières, sera examinée attentivement pour appréhender les changements survenus en un siècle et demi. Enfin, un zoom sera effectué sur les critères d'évaluation du terrain nous révélant ainsi une autre facette des exploitations agro-pastorales de cette société montagnarde.

Vers une démarche comparative des dynamiques paysagères à partir des cadastres

Contexte et spécificité des archives cadastrales des XVIIIe et XIXe s.

Le cadastre sarde, plus couramment appelé « mappe sarde », a fait l'objet de plusieurs études et ouvrages qui ont insisté sur son caractère moderne, sa démarche exhaustive, les détails de sa confection, le travail de ses concepteurs, ses prouesses géométriques ou encore ses faiblesses. Pour un approfondissement des caractéristiques de cette gigantesque opération réalisée en dix ans à peine (1728-1738) nous renvoyons aux travaux de M. Bruchet (1896), de R. Chanal (1953), de P. Guichonnet (1955 et 1976), du Musée Savoisien (1981) et de D. Baud, C. Castiglioni, C. Remacle (2008). Cependant, il est nécessaire de mentionner brièvement les grandes lignes de cette opération, qui sera à la base de notre réflexion sur les pratiques des sociétés sur leur territoire et les composantes du paysage. En 1728, Victor-Amédée II règne sur le royaume de Piémont-Sardaigne qui comprend, entre autres, les départements actuels de la Savoie et de la Haute-Savoie. Il décide de « mettre en exécution un ouvrage [...] uniquement destiné pour le soulagement des peuples et sujets de Savoie¹ » afin d'améliorer le système fiscal et

réduire les exemptions dont bénéficient la noblesse et le clergé. Une gigantesque opération de cadastration est alors lancée sur l'étendue du territoire, soit 634 paroisses. Chacune d'entre elles accueillera une équipe contrôlée par un délégué et composée au minimum de trois hommes : un géomètre, un mesureur et un estimateur d'office. Ces brigades opèrent simultanément dans six paroisses voisines afin de pouvoir confronter les limites et homogénéiser l'évaluation des parcelles. De cette mensuration générale ressortent des registres cadastraux contenant un grand nombre d'informations sur les liens qu'entretenaient les sociétés montagnardes avec leur territoire, et le plan de chaque commune appelée mappe (Photo 1).

Photo 1 : Copie de la mappe originale de Sollières-Sardières, extrait de la paroisse de Sardières, 1730.

Conseil général de la Savoie, service des archives départementales, C4434



- Il fallutattendre 1860 pour qu'une autre opération de cette envergure soit lancée sur l'ensemble du territoire savoyard, car le cadastre napoléonien (1807-1814) ne concerne qu'un petit nombre de communes. Son successeur, le cadastre français, fut réalisé systématiquement à partir du rattachement du Duché de Savoieà la France jusqu'au milieu du XXe s . Il reprit les principales caractéristiques du modèle napoléonien : le découpage du territoire en sections, le classement des propriétés de 1 à 5, les échelles du plan, les techniques de mesures... Il correspond au cadastre napoléonien rénové réalisé dans certaines communes françaises à la même période.
- Dès lors, ces cadastres sarde et français nous fournissent des données permettant une étude comparée des pratiques rurales d'un même espace à deux époques distinctes. A l'échelle d'un finage de montagne, il sera possible d'observer les changements intervenuset d'évaluer leur influence sur le paysage.

Des sources à la mise en place de la méthodologie : une ouverture sur les pratiques rurales passées

Dans le but de comparer un même espace d'un point vue paysager à ce pas de temps, la méthodologie choisie a été l'intégration des données issues des cadastres à un SIG. Cet outil permet de spatialiser les formes d'occupation du sol difficilement perceptibles à partir des sources écrites. Attardons nous un instant sur les éléments pris en compte dans ces corpus archivistiques. Deux registres sont principalement utilisés pour la période de 1728-1738: le livre des numéros suivis de l'estimateur et la tabelle générale réalisés pour chaque paroisse (Photo 2). Les informations extraites concernent les noms des propriétaires et les numéros de parcelles, les noms et délimitations des mas (quartiers), la nature des cultures, la valeur de la terre², les formes, les surfaces et les positions des parcelles et la nature de la redevance (qui exprime ce qui est produit sur la parcelle). Pour le cadastre français de la fin du XIXe s., nous utilisons la matrice et l'état de section³ intitulé généralement «tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus». Ces documents nous livrent le nom du propriétaire, la nature de la culture, la contenance, la classe et le produit. Ainsi, les mêmes données sont traitées pour chaque époque, hormis la nature de la redevance qui ne fait plus partie des informations relevées par l'équipe de géomètres du XIXe s.

Photo 2 : Extraits des registres du cadastre sarde



- Avant de saisir de manière systématique les données issues des registres dans le SIG il a fallu créer une nomenclature générale afin de pouvoir établir une comparaison entre les paysages du XVIIIe s. et ceux du XIXe s. Pour le secteur qui sera étudié, la rubrique « usage du sol » dans le livre des numéros suivis ne contient pas moins de quarante-neuf valeurs différentes. La typologie générale retenue pour cette étude contient huit classes d'exploitation du sol : terre arable, forêt, pré, pâturage, jardin, bâti, terrain non agricole et autre. Cette nomenclature, certes très réductrice, permet cependant une utilisation avec chaque cadastre successif sur une même commune ou secteur. Sa conception nous a amenée à nous questionner sur la véritable signification de certains termes décrivant des types d'occupation du sol dont la définition parvenue jusqu'à notre époque n'était pas satisfaisante.
- Prenons l'exemple du mot teppe dont la définition utilisée dans les ouvrages s'intéressant au cadastre sarde est la suivante : « champ improductif, en raison de la nature du terrain ou par manque de culture » (Bruchet, 1896). Cette définition et celle de la « friche » sont couramment admises et reprises par les auteurs qui utilisent les registres sardes pour leur recherche (Guichonnet, 1955 ; Dufournet, 1978 ; Musée Savoisien, 1981 ; Decquier et al., 2004). D'après le Dictionnaire du monde rural de M. Lachiver (1997), ce mot signifie : « En Bresse, une terre vague, une lande ; un mot conservé dans la toponymie pour désigner certaines terres de mauvaise nature : Teppe-de-Biche, hameau de la commune de Bâgé-la-Ville (Ain). En Beaufortain (Savoie), une tourbe ». Nous n'avons pas trouvé d'étymologie de ce terme dans les différents dictionnaires historiques consultés (Gros, 1935 ; Rey, 2006). Donc, l'idée générale qui se dégage de ces définitions est que la teppe est plutôt une parcelle de mauvaise nature, voire improductive. Cependant, l'étude des archives cadastrales nous apprend que la teppe peut être effectivement une gravière, des rochers ou un marais donc une parcelle improductive dite de « nul produit » mais également un

champ, un pâturage, un bois ou des broussailles, soit des éléments productifs et imposables. Par exemple, sur les quatre-vingt teppes recensées dans la commune d'Habère-Poche (Haute-Savoie), quatre sont du degré de bonté 1, quarante-quatre du degré de bonté 2, trente et une du degré de bonté 3 et une seule du degré de bonté 0. Si la définition couramment utilisée était exacte on devrait se trouver en présence d'une majorité de parcelles estimées à 0, c'est-à-dire improductives, or ce n'est pas le cas. De plus, une archive intitulée « Estimation du journal de chaque fond de la paroisse de ... 4» qui précise pour chaque usage du sol ce que peut produire le terrain confirme l'idée que la définition moderne est trop simplificatrice. Cette feuille est un document type où les estimateurs devaient renseigner la quantité des fonds pour chaque production. Par exemple, pour la catégorie « champs », il fallait indiquer le nombre de journaux⁵ de seigle, d'orge ou encore d'avoine selon ce qu'il était cultivé sur la parcelle. Pour la catégorie « inculte » l'on trouve des graviers, des terrains incultes, des rochers et des monts de nuls usages, mais pas de teppe. Cette dernière est par contre mentionnée dans la catégorie « bois » : « îles avec teppes et broussailles ». Au XVIIIe s., la définition de la teppe ne signifiait pas complètement inculte, cependant elle devait être suffisamment admise dans les coutumes locales pour qu'on ne la consigne pas. Une définition plus moderne se sera forgée au fil du temps, mais en décalage avec la pratique initiale.

De cette interrogation sur le sens de ce terme a découlé une hypothèse qui répond de manière plus pertinente à l'utilisation réelle de ce type de parcelle. La teppe serait une zone tampon à proximité des champs en assolement, cultivé à des époques de forte pression démographique afin de subvenir aux besoins des sociétés locales. Cette hypothèse est issue de l'observation de nombreux registres et de la proche localisation des teppes par rapport aux parcelles cultivées et aux noyaux d'habitation. Elle expliquerait plus naturellement les estimations données par les équipes du Roi. Si les mesures étaient effectuées lorsque la teppe était utilisée, le degré de bonté ne pouvait pas être de 0 dans la mesure où la parcelle n'était pas inculte. En revanche, comme il est peu probable qu'un propriétaire ait mis sa meilleure terre en réserve, si une teppe était cultivée au moment du passage des estimateurs, elle méritait rarement la meilleure évaluation. Ensuite, les teppes mentionnées comme pâturage ou broussailles devaient être à l'origine des parcelles de champ, mises en réserve à la suite d'un appauvrissement de la terre en attendant de pouvoir être cultivées à nouveau⁶. Comme elles produisaient cependant une récolte : du fourrage pour les bêtes, du petit bois de chauffage pour les habitants, elles étaient estimées de 1 à 3 et n'étaient pas qualifiées d'incultes (o). Dans ce cas, la mise en réserve impliquait un changement d'usage du sol. L'on peut également ajouter que la propriété foncière n'a pas de rôle quant à la qualification d'un terrain en teppe. En effet, la parcelle peut être indifféremment privée ou communale.

L'intérêt de définir ces différents termes va donc au-delà du simple fait de réussir à les classer dans une nomenclature générale. En effet, décrypter leurs sens permet de connaître un peu plus précisément les relations qu'entretenaient les communautés avec leur territoire, et de comprendre la manière dont elles pensaient leur milieu en termes d'exploitation. D'autres usages du sol oubliés témoignent aussi d'anciennes pratiques comme par exemple le *chazal*. Il s'agit d'une grange qui, en zone de montagne, a permis un glissement progressif entre propriété communale et propriété privée (Baud et Legaz, 2008). Ainsi, appréhender le vocabulaire ancien est un bon préalable à l'interprétation des cartes issues du SIG.

Toujours dans le but d'appréhender les dynamiques d'un paysage de montagne entre le XVIIIe et les XIXe s. et de comprendre quelles pratiques anthropiques peuvent en être à l'origine, nous allons nous pencher sur un terrain d'étude en particulier. Il s'agit du finage de Sardières, dans la commune de Sollières-Sardières, situé dans la vallée de la Haute-Maurienne en Savoie (fig.1). Le village est posté en rive droite de la rivière l'Arc sur un petit plateau exposé au sud-ouest, l'altitude varie de 1500 mètres au niveau du village, à 1700 mètres sur son versant de la Turra. Le choix s'est porté sur ce terrain car il y a une grande variété des usages du sol et des unités paysagères clairement identifiées. Il est d'autant plus pertinent qu'il possède toutes les caractéristiques que l'on s'attend à trouver dans un paysage de la montagne alpine : vieux bourg, clocher, parcelles fauchées, bêtes qui pâturent et versants en arrière plan... L'idée était de s'intéresser à un paysage de montagne ordinaire avec, à priori, une certaine permanence paysagère. En effet, de nos jours la physionomie de ce territoire n'a pas été radicalement changée par la création d'une station de ski. Il a conservé son cadre rural et une ossature paysagère globalement pérenne depuis le XVIIIe s

Principles vies
Torrand d'atols
Commune de Serois

Figure 1 : Localisation du terrain d'étude

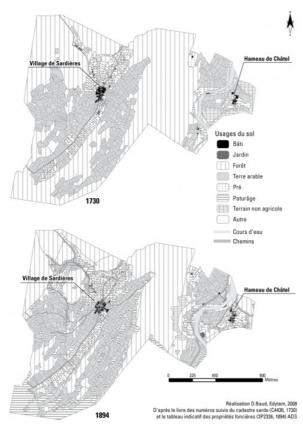
Au moment de l'édification du cadastre sarde, la paroisse de Sollières-Sardières comptait 102 feux (Decquier *et al.* 2004). Il n'existe pas de données plus précises quant à la population exacte de ce territoire pour cette époque mais, nous savons qu'en 1756, il y avait 390 habitants contre 504 au recensement de 1801 pour la bériode du cadastre français.

Un espace montagnard passé au crible : quels changements paysagers en un siècle et demi ?

En ce début de XVIIIe s., les paysans sont largement majoritaires dans la composition de la population savoyarde, devant les nobles et la bourgeoisie. Cependant, leur condition est loin d'être homogène au sein de leur communauté. On distingue deux catégories qui ont perduré dans l'imaginaire contemporain : les paysans des vallées qui éprouvent des difficultés à subsister et ceux de la montagne qui représentent « l'opulence rustique » (Nicolas, 1978 et 1989). Aux origines de ces disparités vivrières, des raisons liées à la propriété foncière et à l'exploitation des communaux. En effet, les paysans des plaines et des basses vallées sont rarement propriétaires des terres qu'ils cultivent. Les parcelles appartiennent au clergé, aux nobles et surtout aux bourgeois des villes. Le statut le plus répandu est celui du granger, où le paysan installé sur un bien d'une superficie de deux à trois hectares reverse la moitié de ses récoltes à son maître. Comme beaucoup de cultivateurs n'ont pas assez de surface pour pouvoir vivre, ils se rabattent sur des communaux de faible superficie souvent dévastés par une exploitation trop intense. En altitude, le paysan est généralement propriétaire de son fond, les possessions du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie étant de faible extension. Le montagnard est avant tout un éleveur grâce à l'existence de vastes communaux et produit ainsi des fromages commercialisés en dehors des limites régionales. Les non-possédants peuvent subsister en utilisant les communaux pour faire pâturer leurs bêtes ou pour se fournir en bois. Le monde rural savoyard est ainsi diversifié, et l'étude du finage de Sardières va nous permettre de focaliser l'étude sur les particularités montagnardes.

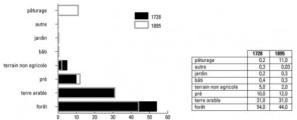
La comparaison des usages du sol comme première piste de réflexion

La carte d'occupation du sol au XVIIIe s. (fig. 2), réalisée à partir des informations contenues dans les registres selon la nomenclature générale, nous offre une vue instantanée, certes simplifiée, mais toutefois plus facile à interpréter que la mappe. Les figurés sur cette dernière changent au gré des nombreux dessinateurs, il n'est alors pas aisé d'identifier les différents types d'usage du sol.



En complément de la carte, la figure 3 nous confirme qu'à cette époque le paysage de Sardières est marqué par la présence de la forêt, puis par celle des champs cultivés. Concernant la forêt, ce constat n'est pas surprenant car en 1730 près de 26% de la surface du département savoyard est boisée (Palluel-Guillard, 1983), soit pratiquement autant qu'aujourd'hui : 159 302 ha contre 177 000 ha en 1998. De plus, une description des provinces du Duché de Savoie réalisée juste avant l'édit de péréquation de 1738 destiné à établir égalitairement l'impôt vient confirmer l'importance de la forêt en cette période : « cette province est une des plus commerçantes, et de celles où l'on peut mieux faire valoir l'industrie à cause des bois et pâturages qui excèdent le contingent nécessaire pour la culture des fonds » ou encore « la prodigieuse quantité de bois et pâturages dont la Maurienne jouit ».

Figure 3 : Evolution de l'occupation du sol à Sardières en 1728 et 1894 en fonction de la superficie.



Les parcelles cultivées (en aplat grisé sur la carte) produisent du seigle, qui est une céréale d'hiver : on obtient cette information grâce à la nature de la redevance. Les prés sont destinés en majorité au fourrage pour les bœufs (418 parcelles sur 458), et les parcelles restantes au fourrage pour les chevaux. Précisons que le foin destiné aux bœufs est considéré comme étant de meilleure qualité que celui destiné aux chevaux.

Les zones boisées sont exploitées pour le bois de chauffage, qui est compté en nombre de traîneaux ou en « fascines » ou « fagottes » (fagots de branches qui servent à allumer le feu). Outre le bois de chauffage, une grande parcelle en forêt située au sud de la carte (des sapins) est utilisée pour la construction des maisons, notamment la charpente (la nature de la redevance est ici exprimée en « lattes à couvrir » et en « chevrons »). Il est d'ailleurs spécifié que les sapins sont de « haute futaie» tandis que, pour le bois de chauffage, on exploite plutôt des bois et des broussailles ou des taillis.

On peut ajouter que, dans les registres, les terrains les moins productifs, ceux de faible ou de mauvaise qualité, sont décrits avec le plus de précision (catégorie « terrain non agricole » sur la figure 2). Ces parcelles sont le plus souvent des gravières en bordure de torrent, des espaces caillouteux et/ou broussailleux et des rochers. On rencontre ce genre d'expression : « broussailles, rocs et pierres », « rochers impraticables », « glière⁸ ensablée »...Cette insistance dans les descriptions peut être interprétée comme une justification de la faible imposition à laquelle était soumise ces parcelles. Les estimateurs consignaient les détaits précis qu'ils voyaient, afin que le délégué réviseur chargé de contrôler leur travail, puisse apprécier et valider les différentes évaluations qu'ils avaient faites.

Si l'on compare avec l'occupation du sol à la fin du XIXe s. (fig. 2), on constate que la forêt est encore dominante, avec cependant quelques modifications. Tout d'abord, les grandes parcelles de broussailles du XVIIIe s. sont occupées par des sapins. Des terrains en quadrillé sur la carte du XVIIIe s., qui étaient mentionnés comme « impraticables » ou « en glaise », sont devenus des broussailles. A l'opposé, la grande parcelle de sapins qui servait à la charpente est devenue un pâturage. Ensuite, des terrains de plus faible superficie et restés en broussailles ont été encerclés par des nouvelles parcelles de champs et de pâture. La mise en valeur de ces nouveaux terrains répond sûrement à l'optimum $d\'{e}mographique, nettement visible en Haute Maurienne et dans toute la Savoie, au milieu du XIXe s. (Rousseau, 1960). Ces nouvelles parcelles de la Savoie du Milieu du XIX et la Companyation de la Savoie de la Savoie du Milieu du Mil$ ont ainsi érodé les marges des zones boisées en limitant leur emprise spatiale. À cette époque, la superficie totale de la forêt en Savoie est un peu moindre qu'au début du XVIIIe s. (126 689 ha), après avoir connu une forte période de déboisement qui a duré jusqu'à l'annexion de la Savoie à la France (1860). En effet, sous le régime sarde, la législation forestière est peu rigoureuse (Tochon, 1871 ; Guichonnet, 1996) : le manque de surveillance introduit de nombreux abus dans l'exploitation des bois communaux. Les bêtes pâturent en toutes saisons, mangeant ainsi les jeunes pousses ; les lieux escarpés ne sont pas reboisés et les coupes ne sont pas réglementées. Le changement est rude après 1860, lorsque les habitants doivent se plier au règlement français. En une dizaine d'année, des centaines d'hectares sont reboisés à l'aide de semis ou de plantations partielles, notamment des résineux, comme en témoigne le secteur étudié. Ainsi, au moment de la conception du cadastre français, après un long temps de recul, la forêt a regagné du terrain mais reste moins étendue qu'à l'époque de la cadastration sarde. Les grandes étendues boisées subissent un grignotage progressif par des pâturages, des prés et des parcelles cultivées. Enfin, au hameau de Châtel, certaines parcelles ont complètement changé de type d'occupation du sol : des champs cultivés sont devenus des prés. La forme du parcellaire de la complete de la completa également subi des transformations avec un morcellement des terrains. En revanche les terrains situés autour du village de Sardières ont conservé le même usage. On peut également noter que le réseau des routes et chemins s'est largement développé afin de faciliter l'exploitation des champs et des espaces boisés.

Ainsi, à partir de ces restitutions cartographiques, on observe des modifications dans la morphologie parcellaire comme dans la variation des types d'occupation du sol. Ces changements sont, certes, localisés et ténus, mais leur existence nous permet d'enquêter sur les anciennes pratiques qui en sont à l'origine.

Quelle relation entre structure foncière et paysage?

Les sources cadastrales permettent d'envisager les liens entre l'évolution du statut de la propriété, privée ou communale et l'évolution de l'occupation du sol. En effet, nous avons vu que les habitants pouvaient avoir la jouissance d'espaces communaux : est-ce que ce mode d'appropriation a influencé les pratiques du sol ? Il existe plusieurs types de communal qui peuvent expliquer d'autant plus de changements de situation. En général, les parcelles appartenant au domaine privé de la commune peuvent être exploitées par tous. D'après la péréquation générale de 1738, les communaux occupaient 48 % de la superficie du duché de Savoie, et 72 % en Haute-Maurienne, zone majoritairement montagneuse (Despine, 1837). La définition de l'ancienne législation sarde nous apprend que « les biens communaux sont ceux dont la propriété appartient à une ou plusieurs communes, ou à une section de commune, et au produit et à l'utilité desquels ont droit les individus composant la commune ou la section de commune » (Cot, 1841). En 1730, on remarque que ces parcelles communales sont localisées aux marges des terres cultivées (fig. 4). Il s'agit en fait d'espaces boisés et broussailleux alors que les terrains privés proches des habitations sont dédiés aux cultures vivrières et aux pâturages. A cette époque les broussailleux alors que les terrains privés proches des habitations sont dédiés aux cultures vivrières et aux pâturages. A cette époque les broussailleux alors que les valeur et à l'annonce de la confection du cadastre certains propriétaires les abandonnèrent au profit de la communauté pour éviter de payer un impôt sur ces parcelles. Ils conservaient tout de même quelques parts d'affouages à la suite de leur don (Musée savoisien, 1981). Cette ruse fiscale pourrait expliquer pourquoi les broussailles appartiennent toutes à la communauté.

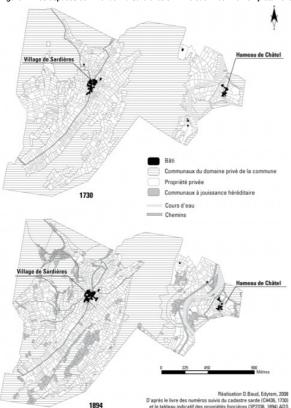


Figure 4 : Les espaces communaux à Sardières en 1728 et en 1894 : un empiètement progressif de l'exploitation privée sur l'espace communal.

Dans le cadastre sarde, les communaux ne sont pas détaillés. En revanche, le cadastre français établit une distinction entre les biens du domaine privé de la commune et les communaux quels que soient leurs types. En Savoie, une pratique courante au XVIIIe s. était celle des communaux à jouissance héréditaire qui se transmettent par les liens familiaux. Cependant, même si nous savons que ce système existait déjà au temps du cadastre sarde, ce document n'en fait pas mention (Meriaudeau, 1983). Dans le cas de Sardières, la localisation dans une vallée montagnarde l'explique car ce processus d'appropriation a plutôt commencé à être mis en place dans des paroisses de plus faible altitude et plus proches du pouvoir central situé à Chambéry (Berthier, 2007¹⁰).

En examinant la figure 4 (carte de 1894), on observe que les parcelles de communaux à jouissance héréditaire (en grisé) correspondent aux espaces nouvellement défrichés. Ces terrains ont été mis en culture au détriment du domaine privé de la commune de 1728. Ces nouvelles portions de territoires utilisées comme champs ou comme prés, ont grignoté le terrain communal et leur exploitation est désormais laissée à un seul particulier. En un siècle et demi le type de propriété a progressivement changé en lien direct avec l'usage du sol. Même si la majorité des communaux fait encore partie du domaine privé de la commune, les nouvelles parcelles entrent lentement dans une phase de privatisation de l'espace exploité.

Dans cet exemple, la propriété joue un rôle car la majeure partie des parcelles créées entre 1730 et 1894 est constituée par des communaux à jouissance héréditaire. Non seulement de nouvelles formes sont apparues dans le paysage, mais le type d'usage de certains terrains a été modifié (des espaces initialement boisés ont été transformés en champs et en prés). En revanche, si l'on évoque l'exemple du hameau du Collet sur la commune de Lanslevillard où les terres et le bâti sont devenus progressivement privés, la morphologie parcellaire, elle, n'a pas changé¹¹. Il n'est donc pas de règle que l'évolution foncière des terrains influence l'occupation du sol et par extension la physionomie du paysage, même si c'est le cas pour le village de Sardières.

L'estimation des terrains : un indicateur sur la manière dont les sociétés percevaient leur territoire de montagne aux XVIIIe et XIXe s. ?

Pour tenter de comprendre comment les anciennes sociétés montagnardes percevaient et organisaient leur espace, nous avons effectué une carte de classification des terrains par degré de bonté à partir du cadastre sarde, afin de spatialiser les terrains selon leur qualité. Dans ses instructions aux estimateurs, le roi leur demande de « régler leur jugement en voyant chaque fonds, en examinant l'air et exposition plus ou moins avantageuse et la qualité des terrains et lorsqu'ils jugeront le fond être bon ou médiocre dans sa qualité, ils se rappelleront ceux qu'ils viendront d'estimer de bonté semblable ou différente¹² ». L'estimation devait également prendre en compte les prix auxquels étaient vendues les denrées aux marchés et cela sur une période de cinq ans. Ces indications sur les critères de l'évaluation sont précieuses et sont à mettre en regard avec le calcul de l'impôt. Il était déterminé d'après le revenu net de la parcelle. Pour établir ce dernier, on déduisait de son produit moyen annuel les impôts féodaux et la dîme, ainsi que la valeur des semences et les frais de culture estimés à la moitié du revenu. Le produit moyen annuel était fondé sur la nature de la culture, en même temps que sur la qualité du terrain. L'imposition des bonnes terres était ainsi trois à quatre fois supérieure à celle des mauvaises terres. Par exemple les champs de froment étaient plus taxés que ceux de seigle (2 à 6

florins contre 1 à 3). Dans l'attribution des degrés de bonté chaque type d'occupation du sol comporte les trois classes ; la qualité de la parcelle pouvant être bonne (1), moyenne (2) ou mauvaise (3). Par exemple pour la paroisse de Landry en vallée de Tarentaise (Savoie) la « note des estimes en degré avec leurs catégories¹³... » nous informe sur la production qu'un terrain doit fournir pour se voir attribuer tel ou tel degré de bonté. Un pâturage doit produire annuellement deux quintaux de foin pour obtenir le degré de bonté 1, un quintal et demi pour le 2 et un quintal pour le 3. Pour les champs, la mesure est en bichet¹⁴ et il en faut vingt-neuf répartis en froment, seigle et farine pour répondre aux critères du degré de bonté 1, vingt-six pour le 2 et vingt-trois pour le 3, et ainsi de suite pour chaque usage du sol. Pour le bâti, les estimateurs attribuent le degré de bonté d'une terre voisine, de préférence appartenant au même propriétaire. Cette méthode d'évaluation des terrains fixe des niveaux d'exigence précis basés sur le rendement de la parcelle. Ainsi, les parcelles classées en 1 sont de bonnes terres productives car les critères exigés pour avoir ce degré de bonté sont du même niveau. Le fait que chaque nature de sol comporte l'intégralité des classes (1, 2 et 3) et que les critères d'évaluation répondent à un même niveau d'exigence permet une comparaison entre deux terrains du même degré de bonté.

Ces données prises en considération, il est possible d'interpréter la carte de classification des terrains en 1730. Une des premières constatations est que les parcelles de meilleure qualité (en noir sur la figure 5)sont autour des foyers de peuplement que sont le village de Sardières et le hameau du Châtel. Cependant, on remarque une exception au sud de la carte avec la grande parcelle dont nous avons parlé plus haut qui est de degré de bonté 1. Il s'agit de la forêt de sapins appartenant à la paroisse qui fournit aux habitants le bois nécessaire à la construction des bâtiments. Son estimation est bonne car la production qui en découle est très importante pour la vie quotidienne de ce secteur de montagne. Hormis cette exception, dès qu'on s'éloigne du foyer de peuplement, le degré de bonté devient de moins en moins bon (2, 3 et 0). On remarque ainsi une organisation concentrique de relations entre un centre et sa périphérie. À la vue de ce nouvel élément, il semble donc établi que d'autres facteurs que la qualité agronomique des sols ou que l'exposition entrent en jeu dans l'estimation des terrains. Le calcul du degré de bonté est réalisé en fonction du rendement du sol mais également à l'aide de considérations plus immatérielles comme l'accessibilité du terrain ou l'éloignement par rapport à la maison. En effet, les difficultés d'accès induisent une plus faible intensité du travail agricole, donc un rendement inférieur.

Figure 5 : Classement des terrains de Sardières en 1730 et 1894 :

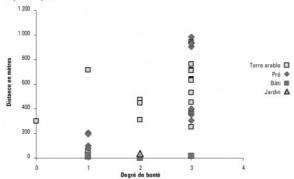
une relation centre/périphérie entre foyers de peuplement et qualité du sol qui disparaît en un siècle et demi



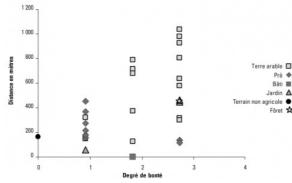
À partir des tableaux 1 et 2 représentant les propriétés des habitants Vignoud et Montaz en fonction de la distance et de l'estimation, on voit tout d'abord des pratiques d'exploitation se dessiner. Les infrastructures nécessaires pour faire vivre toute la famille se situent près de la résidence principale avec les bâtiments de stockage (grange), le tout étant ainsi disponible toute l'année. Les parcelles les plus éloignées sont les champs. Dans le cas de la propriété Montaz, le terrain non agricole proche de la maison est en réalité une teppe que le possesseurdevait exploiter quand la production de ses autres parcelles n'était pas suffisante. Ensuite, la relation distance/qualité de la parcelle montre effectivement que plus l'on s'éloigne de la maison moins les degrés de bontés sont bons. Les terrains les plus éloignés (autour des 1 000 mètres) sont tous de médiocre qualité. Il existe également une homogénéisation des différentes évaluations autour de la résidence principale : même si les parcelles de degré de bonté 1 sont les plus nombreuses, il y a tout de même quelques terrains de qualité 2 et 3. L'éloignement par rapport au centre d'exploitation fait donc bien partie des critères qui qualifient l'estimation d'une parcelle. De ce constat, on peut tirer deux hypothèses : soit les premiers occupants se sont justement installés sur cet espace parce que la terre était de bonne qualité ; soit, après plusieurs siècles d'agriculture, les terrains les plus proches des habitations se sont bonifiés par l'apport de fumure, d'engrais, parfois par le biais d'un prélèvement de matière organique au détriment de zones plus lointaines (Bravard, 1981). Ces deux postulats ne sont pas incompatibles car les terres fertiles ou se seraient implantés les premiers hommes peuvent avoir été entretenues afin de conserver un bon rendement, notamment grâce à la mise en réserve de la teppe.

Tableaux 1 et 2 : Relation entre l'éloignement du domicile principal et la qualité des terrains possédés. Propriétés Vignoud (1) et Montaz (2).





Propriété Montaz



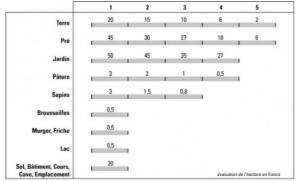
Concernant l'évaluation de la qualité des sols en 1894, le système de classification mis en place diffère de celui de 1728. La typologie a évolué en un siècle et demi et les catégories de 1894 correspondent à celles appliquées sur l'ensemble du territoire français. Un nombre de classes était déterminé pour chaque nature de culture existant dans la commune : les terres les plus fertiles, supposées fournir le revenu imposable le plus élevé formaient la première classe. Le tarif des évaluations définissait le revenu imposable à l'hectare de chaque classe de culture (Maurin, 1990). En résumé, contrairement au cadastre sarde où chaque usage du sol possède l'étendue des estimations possibles, le cadastre français ne propose qu'une catégorie pour certains usages. Cette différence doit être gardée à l'esprit lors de la lecture comparative des deux cartes. Par exemple, une seule classe a été attribuée aux broussailles au prix unique de 0,50 franc l'hectare. Contrairement aux autres usages du sol, les broussailles ne se trouvent pas en catégorie 1 parce qu'elles représentent des parcelles de bonne qualité mais simplement parce qu'il n'y a pas d'autre classement possible. Le barème est ainsi fait pour les murgers, les friches¹⁵, les lacs et les bâtis. La volonté du cadastre français étant de calculer l'impôt à partir de ce classement l'on comprend bien qu'il cherche à répondre à cette logique. Cependant la numérotation concernant ces usages du sol peu productifs peut fausser l'analyse quand on cherche à comprendre quelles étaient les bonnes terres et quels éléments les favorisaient ; les broussailles sont donc à écarter de l'analyse des cartes puisque leur classement n'indique en rien leur qualité.

La carte de 1894 réalisée à partir des registres cadastraux français, nous livre une vision de la qualité des sols différente de celle de 1728. Après l'observation des cartes d'occupation des sols de chaque période, on s'attendrait pourtant à être globalement dans le même cas de figure vu que les modifications sont plutôt ténues et dispersées. Pourtant, la relation centre/périphérie, clairement mise en évidence un siècle et demi plus tôt, n'est pas aussi nette à cette période. Une des grandes différences réside dans le changement d'évaluation de la forêt. En 1730, elle est estimée de degré de bonté o, à part le grand terrain au sud, et un siècle et demi plus tard, elle devient de catégorie 1. En 1894, la parcelle boisée au centre de la carte est en fait d'évaluation mixte ce qui veut dire que plusieurs catégories lui ont été attribuées. Elle est représentée en seconde classe, car cela concerne la majeure partie de sa superficie, mais un tiers environ est de classe 1 et le reste en 3. L'estimation de la quasi-totalité des forêts a donc été inversée entre les deux dates.

La fraude des propriétaires classificateurs peut être une hypothèse pour expliquer cette inconstance dans l'évaluation des terrains entre les deux époques, notamment pour la forêt. Comme lors des opérations de levées du cadastre sarde, des locaux étaient assignés à l'équipe de géomètres afin d'apporter leur connaissance à l'évaluation des parcelles. En 1894, pour l'ensemble de la commune, cinq propriétaires ont été choisis pour représenter les habitants. Ainsi les terres, prés, jardins et pâtures sont plutôt classés dans les catégories 2, 3, 4 et 5 où l'impôt à payer par hectare est moins élevé que dans la première classe (tabl. 3). Mais si l'on observe la figure 5, un groupe de parcelles bien estimées en 1728 (degré de bonté 1) passe en deuxième position dans le classement du cadastre français de 1894. On peut formuler plusieurs hypothèses : îl y a eu fraude afin de payer le moins d'impôt possible ; les terrains de bonne qualité en 1728 ont perdu de leur rendement à force d'être cultivés et ont été déclassés ; l'économie montagnarde a changé modifiant ainsi l'échelle d'appréciation des parcelles.

Tableau 3 : Classement des terrains selon la nature des propriétés corrélée avec la valeur de la production à l'hectare.

D'après le tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus. Conseil général de la Savoie, service des archives, 3P2336



D'après le tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus. Conseil général de la Savoie, service des archives, 3P2336

Dans le cas de la forêt, un indice nous fait pencher pour le manque d'objectivité des cinq propriétaires classificateurs. Sur les rares parcelles de terres, prés, jardins et pâtures classées en 1 (une soixantaine en tout) non seulement aucune ne leur appartient directement mais aucune n'appartient non plus à une personne portant le même nom de famille¹⁶. Cette observation prend toute sa valeur quand on sait que les cinq classificateurs portent des noms très répandus dans le village de Sardières. Il est possible que les propriétaires classificateurs aient été tentés de masquer le potentiel agronomique, non seulement de leur fonds mais également de ceux des autres habitants du village. Les parcelles ayant le meilleur classement font toutes partie du domaine privé de la commune (fig. 4). Le subterfuge consistait à inscrire tout de même quelques

terrains en première classe afin de ne pas trop attirer l'attention. Le même genre de phénomène a déjà été constaté, pour la période du cadastre sarde, dans la paroisse de Macôt dans la vallée de la Tarentaise où les estimateurs locaux auraient minimisé l'abondante ressource que représentaient les vergers (Baud, Pasquet, 2008). Ce ne serait donc pas le seul exemple où le facteur humain aurait influencé l'objectivité de la source cadastrale.

Cependant, nous savons qu'à partir de 1860 le régime français avait reboisé systématiquement les espaces qui avaient pâti d'une mauvaise exploitation. Cette période de la fin du XIXe s. peut être en fait le moment où cette ressource est en train d'atteindre une forte valeur, ce qui pourrait expliquer cette meilleure appréciation. Il nous faut continuer d'approfondir cette question afin de déterminer si nous sommes en présence d'une limite de ce type d'archives ou si cette évolution dans l'estimation des terres est due à un changement dans l'économie locale. Dans ce but nous allons chercher si le même type de phénomène existe dans des communes proches de notre terrain d'étude.

Conclusion

La manière dont étaient estimées les parcelles lève un peu le voile sur la perception que les habitants avaient de leur espace et de sa mise en $valeur. \ Qu'est-ce \ qui \ qualifiait \ une \ bonne \ terre \ au \ XVIIIe \ s. \ ? \ Une \ bonne \ exposition \ et/ou \ une \ distance \ raisonnable \ pour \ aller \ cultiver \ son$ champ? Le prix de vente des denrées produites sur les cinq dernières années? Sont-ce les mêmes critères qui jouent au XIXe s.? 11 est évident les cinq dernières années? Sont-ce les mêmes critères qui jouent au XIXe s.? 21 est évident les cinq dernières années? Sont-ce les mêmes critères qui jouent au XIXe s.? 21 est évident les cinq dernières années? Sont-ce les mêmes critères qui jouent au XIXe s.? 21 est évident les cinq dernières années? Sont-ce les mêmes critères qui jouent au XIXe s.? 21 est évident les cinq dernières années? Sont-ce les mêmes critères qui jouent au XIXe s.? 21 est évident les cinq dernières années? Sont-ce les mêmes critères qui jouent au XIXe s.? 21 est évident les cinq dernières années ? Sont-ce les mêmes critères qui jouent au XIXe s.? 21 est évident les cinq dernières années ? Sont-ce les mêmes critères qui jouent au XIXe s.? 21 est évident les conditions de la condition de la conditique mieux cerner un terme révélant une ancienne pratique, examiner la structure du foncier et comprendre les critères distinguant une bonne terre sont d'autant d'indicateurs sur la manière dont les sociétés pratiquaient leur espace nourricier, comment elles cultivaient, percevaient ou encore s'appropriaient leur territoire. Les archives cadastrales sont d'un apport important pour la compréhension de l'histoire rurale. La comparaison entre ces deux périodes nous montre que même si nous ne sommes pas en présence de transformations radicales du paysage, des dynamiques existent. Ces dernières sont lentes et progressives mais elles ont permis de façonner les paysages actuels. Ce sont justement ces changements, qu'ils soient dus à des enjeux de pouvoirs liés à la propriété, à des logiques d'exploitation en fonction de la distance ou encore du type d'usage du sol, qu'il nous semble intéressant de continuer à étudier. Comprendre comment cet héritage a continué à se modeler jusqu'à nous sera la prochaine étape de ce travail.

Bibliographie

BAUD D., CASTIGLIONI C., REMACLE C., 2008, Le Cadastre Sarde : règlements, procédures et pratiques administratives, in LONGHI A., (dir.), Cadastres et se des archives cadastrales pour l'interprétation du paysage et l'aménagement du territoire, Florence, Alinea Editrice, p. 96-121

BAUD D., LEGAZ A., 2008, Les communaux de Haute-Maurienne : des espaces en constante évolution, in LONGHI A., (dir.), Cadastres et Territoires, l'analyse des archives cadastrales pour l'interprétation du paysage et l'aménagement du territoire, Florence, Alinea Editrice, p. 318-331

BAUD D., PASQUET O., 2008, La question des vergers dans les cadastres anciens, inLONGHI A., (dir.), Cadastres et territoires : l'analyse des archives cadastrales pour l'interprétation du paysage et l'aménagement du territoire, Florence, Alinea Editrice, p. 332-345.

BERTHIER B., 1993, La commune savoyarde et les enjeux fonciers depuis le XIIIe siècle, Thèse de doctorat, Université des sciences sociales, faculté de droit, Grenoble, 931 p.

BERTHIER B., 2007, Communication au colloque « Cadastres et territoires » à Chambéry, Octobre 2007 in LONGHI A., (dir.), Cadastres et Territoires, l'analyse des archives cadastrales pour l'interprétation du paysage et l'aménagement du territoire,

 $BRAVARD\ J.-P.,\ 1981, La\ Chautagne: dynamique\ de\ l'environnement\ d'un\ pays\ savoyard, Institut\ des\ \acute{e}tudes\ rhodaniennes\ des\ Universit\acute{e}s\ de\ Lyon,\ 182\ p.$ $BRUCHET\ M.,\ 1988,\ Notice\ sur\ l'ancien\ cadastre\ de\ Savoie,\ Annecy,\ Archives\ de\ la\ Haute-Savoie,\ 1^{\grave{e}re}\ \acute{e}d.\ 1896,\ 110\ p.$

CHANAL R., 1953, À propos du Cadastre Sarde, Revue Savoisienne, p. 31-41.

COSTA DE BEAUREGARD J-H., 1774, Essai sur l'amélioration de l'agriculture dans les pays montueux et en particulier dans le Savoye, Chambéry, M.F.

COT J.L., 1841, Dictionnaire de la législation des États Sardes, 2e édition, 4 vol., Paris, t. I, 428 p.

DEQUIER D., FLORET M-C. et GARBOLINO J., 2004, La Maurienne en 1730 d'après le cadastre sarde, Saint-Jean-de-Maurienne, Editions Roux, 253 p.

DESPINE C.M.J., 1837, Essai sur les biens communaux du duché de Savoie, Chambéry, Puthod, Mémoires de la société royale académique de Savoie, t. VIII,

 $DUFOURNET\ P.,\ 1978,\ Pour\ une\ archéologie\ du\ paysage: une\ communaut\'e\ agraire\ s\'ecr\`ete\ et\ organise\ son\ territoire\ ;\ Bassy\ et\ alentours,\ Haute-Savoie\ et\ proposition and the proposition of the proposit$ Ain, Paris, Picard, 396 p.

GOULARD-HENRIONNET., 1968, Mémento des géomètres pour la construction des plans cadastraux de département de la Savoie, Chambéry, 38 p. GROS A., 1935, Dictionnaire étymologique des noms de lieux de la Savoie, Belley, Imprimerie Aimé Chaduc, 628 p.

GUICHONNET P., 1955, Le cadastre savoyard de 1738 et son utilisation pour les recherches d'histoire et de géographie sociales, Revue de Géographie Alpine,

tome 43, p. 255-298. DOI: 10.3406/rga.1955.1175

GUICHONNET P. (dir), 1996, Nouvelle histoire de la Savoie, Toulouse, Editions Privat, 366 p.

LACHIVER M., 1997, Dictionnaire du monde rural : les mots du passé, Paris, Fayard, 1766 p.

MAURIN A., BERGEL J-L., 1990, Le Cadastre en France: Histoire et rénovation, Paris, CNRS, 406 p.

MERIAUDEAU R., 1983, Les biens communaux à jouissance héréditaire dans le département de la Savoie, Revue de Géographie Alpine, Tome 71, n°3, p. 233-252. DOI: 10.3406/rga.1983.2534

MUSEE SAVOISIEN, 1981, Le cadastre Sarde de 1730 en Savoie, Chambéry, Musée Savoisien, 244 p.

NICOLAS J., 1978, La Savoie au XVIIIe siècle : Noblesse et bourgeoisie. Situations au temps de Victor-Amédée II, Paris, Maloine, 538 p.

NICOLAS J. et R., 1989, La vie quotidienne en Savoie au XVIIe-XVIIIe siècles, Paris, Hachette, 372 p.

PALLUEL-GUILLARD A., 1983, Les forêts de Savoie depuis le XVIIIe siècle, La forêt de Savoie : rencontres à l'Université de Savoie, Association pour le développement de l'Université de Savoie, p. 23-38.

REY A., 2006, Dictionnaire historique de la langue française, Paris, Dictionnaire Le Robert, 4 304 p .

ROUSSEAU R., 1960, La population de la Savoie jusqu' en 1861 nombre d'habitants pour chaque commune des deux actuels départements savoyards, du milieu du XVIIIe au milieu du XIXe siècle, Paris, S.E.V.P.E.N, 264 p.

 $TOCHON\ P., 1871, \textit{Histoire de l'agriculture en Savoie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, Chambéry, Imprimerie de F.\ Puthod, 262\ p.$

ZANGHERI R., 1973, I catasti, Storia d'Italia, Torino, I documenti volume 5, p. 761-806.

<u>Conseil général de la Savoie, Service des Archives Départementales</u> :

C4436 : Livre des numéros suivis de Sollières-Sardières, 1730

C4434 : Copie de la mappe originale de la commune de Sollières-Sardières, 1730

3P2336 : Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus, 1894

SA 246 : Proiet d'édit pour la péréquation en Savoie, non daté.

SA 246 : Motifs sur le plan qui pourrait servir à la base de la péréquation : comparaison des provinces

SA 248 : Patentes et instructions du Roy à messieurs l'intendant général Lovere du 9 avril 1728 concernant la mensuration et estimation générale.

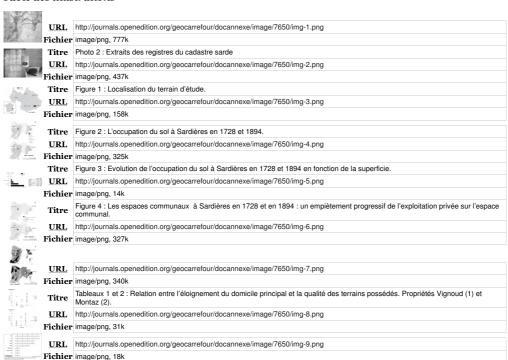
C3104 : Livre des numéros suivis, note des estimes en degré avec leurs catégories que les estimateurs de la paroisse de la communauté de Landry ont convenu avec le seigneur Bellemin vérificateur estimateur

Notes

- 1 Projet d'édit pour la péréquation en Savoie, non daté. Archives départementales de la Savoie, SA 246.
- 2 A chaque parcelle est attribué un « degré de bonté » (0, 3, 2,1) selon qu'il s'agisse de terres de qualité nulle ou riche.
- 3 Lors de l'établissement du cadastre chaque commune est divisée en sections, désignées par les lettres de l'alphabet et par un nom. Le numéro des parcelles recommence à partir de 1 à chaque section.
- 4 Conseil général de la Savoie, Service des Archives, SA 248, 1728
- 5 Ancienne mesure de Savoie
- 6 B-A.Meilleur, dans sa contribution à l'ouvrage du Musée Savoisien (1981), rencontre ce changement de champ en pâturage sur la commune des Allues.

- $7\ \, \text{Motifs sur le plan qui pourrait servir à la base de la péréquation : comparaison des provinces. Archives départementales de la Savoie, SA 246.}$
- 8 Désigne une grève de rivière ou un terrain rocailleux et sablonneux (Lachiver, 1997).
- 9 Finalement les communaux ne furent pas taxés. Cependant, une cote leur fut tout de même attribuée pour les années difficiles.
- 10 Communication au colloque « Cadastres et territoires » à Chambéry, Octobre 2007.
- 11 Cet exemple se situe également en Haute-Maurienne et a été développé dans l'ouvrage collectif du programme Interreg « Cadastres et Territoires », cf. Baud et Legaz, 2008
- 12 Patentes et instructions du Roy à messieurs l'intendant général Lovere du 9 avril 1728 concernant la mensuration et estimation générale. Archives départementales de la Savoie SA 248
- 13 « Note des estimes en degré avec leurs catégories que les estimateurs de la paroisse de la communauté de Landry ont convenu avec le seigneur Bellemin vérificateur estimateur », livre des numéros suivis, Archives départementales de la Savoie, C3104. Ce document de travail n'a pas été systématiquement consigné pour toutes les paroisses.
- 14 Ancienne mesure de capacité pour les grains (de 13 à 23 litres suivant les régions)
- 15 Murgers : amas de pierre. Friches : terrains incultes, mélangés de rochers, ne pouvant être affectés à aucune culture (Goulard-Henrionnet, 1868)
- 16 On notera une seule exception : propriétaire classificateur = Dalaison Constantin, et Dalaison Jean-Baptiste qui possède un pré classé 1 (parcelle 119,

Table des illustrations



Pour citer cet article

Référence papier
Dominique Baud, « Dynamiques paysagères d'un finage savoyard : l'apport des archives cadastrales (début XVIIIe-fin XIXe s.) », Géocarrefour, Vol. 85/1 |

Référence électronique

Dominique Baud, « Dynamiques paysagères d'un finage savoyard : l'apport des archives cadastrales (début XVIIIe-fin XIXe s.) », Géocarrefour [En ligne], Vol. 85/1 | 2010, mis en ligne le 27 mai 2010, consulté le 05 décembre 2024. URL : http://journals.openedition.org/geocarrefour/7650 ; DOI : https://doi.org/10.4000/geocarrefour.7650

Cet article est cité par

- Jacob, Nicolas. (2010) Des archives aux paysages: milieux, dynamiques, territoires. Géocarrefour, 85. DOI: 10.4000/ geocarrefour.7619
- Dournel, Sylvain. (2016) La vulnérabilité d'un territoire, un héritage complexe à révéler : démonstration à travers l'étude géohistorique du risque d'inondation en Val d'Orléans (France). VertigO. DOI: 10.4000/vertigo.18040

Auteur

Dominique Baud
EDYTEM - UMR 5204 du CNRS - Université de Savoie, Bâtiment "Pôle Montagne", Campus scientifique F 73376 Le Bourget du Lac Cedex Dominique.baud@yahoo.

Droits d'auteur



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-SA 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.